



## AVANT PROGRAMME

### I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : **DOMAINE DE SIDI BERNI**

Date : **29 et 30 MARS**

Lieu : **SIDI BETTACHE**

CSD 1\*    CSD 2\*    CSD 3\*    CND    CJC    Coupe du Trône

### II - CONDITIONS GENERALES

#### **POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX**

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme **souverain**.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

*Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres*

Le Président de l'événement

Fait, le



Approuvé par la FRMSE



**Éadre FAKIR**  
Directeur Général  
F.R.M.S.E

*Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé*

### III- INFORMATIONS GENERALES

#### **1- Organisateur**

Nom : **DOMAINE DE SIDI BERNI**

Adresse : Route secondaire 224 Sidi Bettache km 13 Skhirat

Téléphone : 0661221369

Email : sidiberni@yahoo.fr

#### **2- Comité d'organisation**

Président de l'événement : **CHERIF MOULAY ABDALLAH ALADUI**

Secrétariat du concours : Abderrahim Emmissa tel :0652705967 - Sofia essakhi tél 0652705974 - Badr Ouazri tél 0643135612

#### **3- Directeur de l'événement**

Nom : **SAAD BENSALAH**

Téléphone : 0661221369 - 0652705963

Email : s.equichasse@gmail.com

Fax :

#### **4- Médecin de service**

Nom : Protection civile

Téléphone :

#### **5- Délégué Vétérinaire (concours)**

Nom : Dr Ahmed MABROUK

Téléphone : 0661494961

#### **6- permanence Vétérinaire**

Nom : Dr Abdelghafour KARDJUM

Téléphone : 0661170597

#### **7- Maréchal ferrant**

Nom : RAHLI Tarik- Téléphone : 0677990357

LAGHBOURI Rachid - Téléphone 0676319751

### IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

#### **1- Carrière de Concours**

Dimension : 120 X 60

Type de sol : Sol équestre

#### **2- Carrière de détente**

Dimension : 65 X 60

Type de sol : Sol équestre

#### **3- Ecuries**

Type de boxes :

Dimensions boxes :

Prix des boxes :

Responsable Hébergement : Ahmed Barjan tel 0652705965 - Taha el kori tel 0662257806



#### 4 - Programme

Date d'ouverture des écuries : Lundi 28 Mars

N° d'épreuve	Date	Heure	Epreuve	Barème
1	MARDI 29/03/2022	10 H	4 ANS	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
2	MARDI 29/03/2022		5 ANS	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
3	MARDI 29/03/2022		Nés et Elevés	Barème A au chrono FRMSE 238.2.1
4	MARDI 29/03/2022		6 ANS	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
5	MARDI 29/03/2022		7 ANS	Deux phases FRMSE 274.2.5
6	MERCREDI 30/03/2022	10 H	4 ANS Qualificative	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
7	MERCREDI 30/03/2022		5 ANS Qualificative	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
8	MERCREDI 30/03/2022		Nés et Elevés Qualificative	Deux phases FRMSE 274.2.5
9	MERCREDI 30/03/2022		6 ANS Qualificative	Barème A Sans chrono FRMSE 238.1.1
10	MERCREDI 30/03/2022		7 ANS Qualificative	Barème A au chrono FRMSE 238.2.2

